



Informations sur l'équipe

Championnats suisses seniors 2025/2026

Préface

Les championnats suisses seniors (CS seniors) sont organisés par Swiss Volley (SV). Les CS seniors sont organisés par la Commission des championnats (CCHI). Celle-ci a confié la mise en œuvre des CS au secrétariat général de Swiss Volley (SG).

Sur la base du règlement de volleyball (RV) et des adaptations du RV en fonction de la situation, le secrétariat de Swiss Volley (SG) édicte la directive suivante pour la mise en œuvre des championnats suisses seniors pour la saison 2025/2026.

1. Mode

Les championnats suisses seniors se déroulent sur une journée. Sont autorisés à participer :

- Les équipes composées de joueurs/joueuses du même club
- Les équipes constituées librement pour les championnats suisses seniors

Les championnats suisses seniors prévoient deux catégories (32+ et 50+) chez les femmes et chez les hommes. Sont considérés comme seniors les joueurs/joueuses qui ont atteint l'âge de 32 ou 50 ans au 31 décembre de l'année où débute la saison (32e/50e anniversaire).

Catégorie	Sexe
32+	Femmes
32+	Hommes
50+	Femmes
50+	Hommes

Le calendrier sera adapté au nombre d'équipes participantes. L'objectif est que chaque équipe puisse disputer au moins quatre matchs dans la catégorie 32+ et trois matchs dans la catégorie 50+. SV décidera définitivement du calendrier après la date limite d'inscription. Le tournoi se déroulera pour les deux sexes avec au minimum 4 et au maximum 8 équipes (catégorie 32+) et avec au moins 4 et au maximum 6 équipes (catégorie 50+).

1.1 Licences

Il existe deux types de licences :

1. Licence de saison : les licences de la saison 2025/2026 sont valables
2. Licence journalière : les joueurs/joueuses qui participent aux CS seniors peuvent obtenir une licence journalière auprès de l'organisateur sur présentation d'une pièce d'identité officielle, dans la mesure où ils ne peuvent pas présenter de licence valide.

1.2 Règlement et directives 2025/2026

Le [règlement de volleyball \(RV\)](#) 2025/2026, y compris les directives du Comité central de Swiss Volley, s'applique. En cas d'infraction aux règles, une équipe peut également être disqualifiée a posteriori.

1.3 Règles du jeu

La commission de championnat indoor (CCHI) de SV fixe de manière contraignante les modalités d'organisation, le calendrier et les règles du jeu. Les règles officielles du volleyball s'appliquent. Tous les matchs se jouent en principe en deux sets gagnants. La CCHI peut décider d'exceptions. La raison en est un nombre réduit d'équipes. En cas d'infraction aux règles, une équipe peut également être disqualifiée a posteriori.

2. Coûts

- Une caution de 500 CHF est demandée à l'avance. La caution est utilisée pour la contribution aux infrastructures (20 CHF par personne), les licences journalières (10 CHF par licence journalière pour les personnes non-licenciées) ainsi que pour les frais d'arbitrage et les éventuels dommages causés aux installations et au matériel. Le reste est remboursé par la suite.
- Au plus tard 14 jours après la fin du tournoi, l'organisateur envoie au club un décompte détaillé des frais et des éventuels dommages.

- L'organisateur verse le solde de la caution au club dans les 21 jours suivant la fin du tournoi.
- L'organisateur et Swiss Volley ne peuvent être tenus responsables ni de la couverture d'assurance ni des vols.

3. Déroulement : inscription et sur place

3.1 Inscription

- Swiss Volley publie l'annonce et le formulaire d'inscription sur son site internet.
- Le club remplit toutes les données requises.
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **dimanche 19 avril 2026**.
- **Les places sont limitées.** « Premier arrivé, premier servi ».
- La liste des équipes sera demandée après la date limite d'inscription.

3.2 Informations avant le tournoi

Le site web de Swiss Volley sert de principale plateforme de communication. Le calendrier des matchs y sera publié avant les CS seniors. L'organisateur enverra toutes les informations nécessaires aux participants avant le début du tournoi.

3.3 Sur place

- Lors de l'enregistrement, le/la responsable de l'équipe remet les pièces d'identité officielles de tous/toutes les joueurs/joueuses ou une copie de celles-ci.
- Les pièces d'identité officielles ou leurs copies sont conservées par le/la chef-fe arbitre pendant le tournoi et remises à l'équipe à la fin.
- Le/La responsable de l'équipe signe le code de conduite sur place ou remet le code de conduite imprimé et signé lors de l'enregistrement.

4. Déroulement général des matchs

4.1 Matériel

Les balles de match sont fournies par l'organisateur. Les balles d'échauffement sont fournies par les équipes.

4.2 Réunion technique

Il n'y a pas de réunion technique.

4.3 Arbitres

Tous/Toutes les arbitres sont recrutés par l'organisateur, Swiss Volley et la CSR. Les frais des arbitres sont répartis équitablement entre les équipes participantes. Les matchs se déroulent avec une feuille de match simple.